



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE GROUPE

1. **Nom de Group:** \_\_\_\_\_

2. **Institutions / organisations participantes (le cas échéant) :**

\_\_\_\_\_

**Catégorie de groupe (à choisir dans la liste) :**

**NON MEMBERS** \_\_\_\_\_

**MEMBRES EFTA / SFTF / IFATC** \_\_\_\_\_

**MEMBRES A FEBLE REVENU** \_\_\_\_\_

**ETUDIANTS/ STAGIAIRES EN FORMATION TC et TF** \_\_\_\_\_

**STAGIAIRE A FAIBLE REVENU** \_\_\_\_\_

3. **Nombre de participants :** \_\_\_\_\_

4. **REPRÉSENTANT**

**Nom:** \_\_\_\_\_

**E-mail:** \_\_\_\_\_

**Adresse (y compris la ville et le pays) :** \_\_\_\_\_

**Numéro de téléphone : Bureau/institution (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_**

**Mobile (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_**

*Veillez noter que tous les membres du groupe doivent être informés qu'ils doivent remplir individuellement un formulaire d'inscription sur le site web d'EFTA2025 et payer séparément.*

*L'inscription du groupe n'est valide que lorsque tous les membres du groupe ont rempli le formulaire d'inscription et effectué leur paiement.*

**La fourniture des adresses électroniques personnelles de tous les membres du groupe est obligatoire pour que l'inscription du groupe soit valide.**

*Le représentant du groupe est responsable de la communication et de la coordination de tous les membres du groupe. Le représentant du groupe doit remplir, signer et envoyer le formulaire d'inscription du groupe et chaque membre doit indiquer dans le champ requis le nom du groupe auquel appartient son inscription.*

**Signature du représentant:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_



## PROCÉDURE ET CONDITIONS

1. Veuillez noter que la procédure d'inscription de groupe est légèrement différente de l'inscription individuelle en ligne. Un formulaire d'inscription de groupe doit être rempli, signé et soumis par le représentant du groupe et envoyé à [efta-relates2025@symvoli.gr](mailto:efta-relates2025@symvoli.gr) avant le 31 mars 2025 (date limite d'inscription anticipée).
2. Le formulaire d'inscription de groupe est une liste contenant les noms et les adresses électroniques des participants, indiquant également la personne agissant en tant que représentant du groupe. Les adresses électroniques personnelles de tous les participants sont demandées en même temps que l'adresse électronique du représentant du groupe, ce qui est une condition préalable à la validité de l'inscription du groupe.
3. Tous les noms figurant dans le formulaire d'inscription de groupe doivent être inclus par le représentant du groupe à condition qu'il y ait une demande écrite/un consentement de la part des membres à être inscrits sur cette liste. Veuillez noter que les noms figurant sur une liste d'inscription de groupe ne peuvent apparaître que dans un seul formulaire d'inscription de groupe.
4. Le représentant du groupe sera le lien de communication avec tous les membres du groupe pour toute question administrative concernant la procédure d'inscription et de paiement.
5. Après le 31 mars, des substitutions de noms peuvent être effectuées sur la liste d'inscription du groupe, en conservant toutefois toujours le même nombre de membres du groupe soumis sur le formulaire initial. Le groupe conserve la possibilité de remplacer gratuitement un nom sur la liste jusqu'au 30 juin 2025.
6. Chaque membre du groupe doit procéder à son inscription individuelle et à son paiement en ligne avant le 31 mars (date limite d'inscription anticipée), en indiquant dans le champ requis le nom du groupe auquel appartient son inscription.
7. Le nombre de membres du groupe doit être égal au minimum (ou supérieur) au nombre requis (25 ou 10). Si une annulation entraîne un nombre inférieur au nombre requis, soit le membre doit être remplacé, soit l'inscription du groupe sera annulée dans son ensemble. Veuillez noter que tous ces changements doivent être effectués avant le 30 juin 2025. Après la soumission du groupe, le nombre de participants au groupe ne peut plus être modifié.
8. L'inscription de la personne accompagnante doit être effectuée individuellement par le participant.
9. Tous les noms figurant dans le formulaire d'inscription de groupe doivent être inclus par le représentant du groupe à condition qu'il y ait une demande écrite/un consentement de la part des membres à être inscrits sur cette liste. Veuillez noter que les noms figurant sur une liste d'inscription de groupe ne peuvent apparaître que dans un seul formulaire d'inscription de groupe.
10. Le représentant du groupe sera le lien de communication avec tous les membres du groupe pour toute question administrative concernant la procédure d'inscription et de paiement.
11. Après le 31 mars, des substitutions de noms peuvent être effectuées sur la liste d'inscription du groupe, en conservant toutefois toujours le même nombre de membres du groupe soumis sur le formulaire initial. Le groupe conserve la possibilité de remplacer gratuitement un nom sur la liste jusqu'au **30 juin 2025**.
12. **Chaque membre du groupe doit procéder à son inscription individuelle et à son paiement en ligne avant le 31 mars (date limite d'inscription anticipée), en indiquant dans le champ requis le nom du groupe auquel appartient son inscription.**
13. Le nombre de membres du groupe doit être égal au minimum (ou supérieur) au nombre requis (25 ou 10). Si une annulation entraîne un nombre inférieur au nombre requis, soit le membre doit être remplacé, soit l'inscription du groupe sera annulée dans son ensemble. Veuillez noter que tous ces changements doivent être effectués avant le **30 juin 2025**. Après la soumission du groupe, le nombre de participants au groupe ne peut plus être modifié.
14. L'inscription de la personne accompagnante doit être effectuée individuellement par le participant.

CONGRESS / CONGRÈS / CONGRESO

**EFTA-RELATES 2025**

27-30 AUGUST | LYON.FRANCE

CONFLUENCES AND CONTROVERSIES  
IN SYSTEMIC PRACTICE, THEORY AND RESEARCH



## **POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES INSCRIPTIONS DE GROUPE**

(pour le groupe et non pour les membres individuels)

Pour les annulations effectuées par écrit auprès de SYMVOLI | Conference & Cultural Management (efta-relates2025@symvoli.gr)

- jusqu'au 31 mai 2025, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.
- Du 1er au 15 juin 2025, les frais d'inscription seront remboursés moins des frais administratifs de 50€/personne.
- A partir du 16 juin 2025, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.



**MEMBRES DU GROUPE:**

No	Prenom	Nom	e-mail	pays (le même pour tous les membres)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

**Signature du représentant:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_